



Don de marchandise

Par valou83

Bonjour,

Nous allons faire des dons de marchandise 2 à 3 fois dans l'année à l'un de nos clients. Ce don doit s'enregistrer pour la valeur au PR de la marchandise au débit du 6238. Un cerfa rempli va nous permettre de demander une défiscalisation partielle de ce don.

Ma question est la suivante: cette marchandise est comptabilisée en achat au débit du 6071, il n'y a pas de contrepartie de vente en 7071 puisque donnée, mais cette marchandise est sortie du stock donc plus de contrepartie non plus du 6071. La sortie du stock sans prix de vente génère donc en soi déjà une perte de marge, la comptabilisation en 6238, constate une charge supplémentaire, soit pour moi, une double peine au niveau du résultat. La défiscalisation ne permettra de réduire cette perte qu'à hauteur de 40% ou 60%.

ex: achat: -1000?, vente 0?, stock 0?, 6238: -1000? déduction d'impôt: 600? soit une perte globale de 1400?. Pour moi cette perte ne devrait être que du montant de la marchandise moins la déduction d'impôt soit de 400?.

N'y a t-il pas une autre écriture à passer pour ne constater la perte qu'une fois au lieu de deux ? par exemple débiter 6238 par crédit du 6071 ou par crédit d'un 7912 transfert de charge ?

Dans l'attente de votre analyse sur la perte de marge globale de cette opération.

Bonne journée.

Par AGeorges

Bonsoir Valou,

Vous enregistrez le don via un db du 6238 et un cr du 6071.
En fin d'exercice, vous enregistrez la réduction d'impôt en crédit dans un 699x par un db du 444.

Si vous enregistrez un db du 6238 et du 6071, votre écriture n'est pas équilibrée.

Ou ai-je mal compris ?

Par john12

Bonsoir,

Point de vue de AGeorges entièrement partagé.
Je rajouterais que le produit résultant du crédit du compte 699 fera l'objet d'une déduction extra-comptable sur la liasse fiscale.

Cordialement

Par valou83

Bonjour,

Merci pour vos réponses. Le débit du 6071 est passé lors de l'achat de la marchandise qui est initialement prévue pour de la vente (7071), pas lorsque je passe le 6238, donc pas de déséquilibre d'écriture.
Cela me conforte donc dans mon idée qu'il faut contrepassé le 6071 au crédit par le de débit du 6238 pour ne pas avoir

double charge.